



andreherbreteau@orange.fr

Contribution d'André HERBRETEAU

**Maire d'une grande ville et/ou président(e) d'une métropole ?
Le cumul de mandat, encore possible, pourrait un jour être interdit.
L'obligation de choix représenterait alors un cruel dilemme.**

Avec l'ouverture très prochaine de la campagne électorale officielle pour les municipales, les électeurs devraient être en mesure de découvrir, sur les listes de candidatures et/ou les professions de foi les accompagnant, les noms des candidats et candidates appelés à siéger au conseil métropolitain, en plus du conseil municipal les concernant.

Ceux et celles qui espèrent ou militent pour un suffrage universel direct au niveau de la métropole seront une nouvelle fois obligés d'attendre.

Mais l'échéance à laquelle cette faculté d'un scrutin direct interviendrait, devrait, à mon sens, trancher également sur un corollaire inévitable : le cumul de mandat entre les fonctions d' élu municipal et élu métropolitain doit-il être autorisé ?

Une telle question se pose de manière particulièrement aigüe pour les métropoles urbaines.

Ces dernières, en effet, gèrent désormais la quasi-intégralité des politiques publiques essentielles, concernant les communes qui les composent (les plus récentes, dans l'agglomération nantaise, étant les grands équipements culturels et sportifs).

Comment imaginer qu'un(e) Maire de Nantes, ou de toute autre très grande ville, ne puisse pas participer aux débats, puis aux décisions qui intéressent, au premier plan et sur des domaines stratégiques, la ville principale dont il ou elle a la charge ?

À mon humble niveau, j'ai eu l'occasion de poser cette question de cumul de mandat à différentes personnalités qui, soit ne m'ont pas répondu, soit ont dit "joker", soit m'ont précisé "vous touchez là le cœur du réacteur".

Eh bien, le simple citoyen que je suis, n'hésite pas, à donner son avis personnel, même s'il a très peu d'importance : je suis favorable à ce cumul de mandat.

Quand les citoyens ont la chance de disposer d'un dirigeant politique de haut niveau, ils doivent pouvoir bénéficier de ses talents, tant en ce qui concerne leur métropole que leur commune.

Enfin, à Nantes Métropole, le bilan institutionnel du mandat 2014/2020, venant d'être fait par les élus de diverses tendances, fait ressortir l'aspect positif et primordial de la "Conférence des Maires", structure de concertation et de préparation des décisions importantes à prendre. Ceci démontre bien le rôle essentiel que continuent de jouer les Maires dans la gouvernance de la Métropole.